

Communiqué de presse
11 janvier 2024

CPTS « ENTRE LIMAGNE ET LIVRADOIS » une nouvelle structure de santé au bénéfice de 26 000 habitants

ACCÈS AUX SOINS DANS LE PUY-DE-DÔME : LE LUNDI 15 JANVIER 2024, SIGNATURE DE L'ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL QUI OFFICIALE LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) « ENTRE LIMAGNE ET LIVRADOIS ».

Ce lundi 15 janvier 2024, l'Assurance Maladie (CPAM du Puy-de-Dôme) et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) signent l'accord conventionnel interprofessionnel avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) « Entre Limagne et Livradois » (*officiellement créée le 19 décembre 2023*).

L'objectif ? Favoriser l'accès aux soins des 26 000 habitants de son territoire et permettre aux 156 professionnels de santé exerçant sur ce secteur de coordonner leurs activités.

Avec cette nouvelle signature, le Puy-de-Dôme compte désormais 5 CPTS conventionnées et 7 en projet dont 2 en projet avancé.

CRÉER UNE ORGANISATION TERRITORIALE AU SERVICE DES PATIENTS

Le projet de la CPTS « Entre Limagne et Livradois » a été initié en 2022 par une petite équipe composée de deux médecins retraités, d'une habitante du territoire et de la directrice de l'hôpital de proximité, rejointe ensuite par un pharmacien et une infirmière en exercice.

En s'appuyant sur les constats des acteurs de santé et les attentes exprimées, la CPTS « Entre Limagne et Livradois » s'est constituée avec aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents pour une population de 25 917 habitants répartis sur 25 communes, de 156 professionnels de santé et 11 établissements.

La CPTS « Entre Limagne et Livradois » a défini des objectifs au sein de son projet de santé pour faciliter le parcours de santé de la population, améliorer les conditions d'exercice des praticiens en prenant appui sur les différentes catégories de professionnels, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les établissements de santé.

L'équipe de la CPTS souhaite également développer des projets fédérateurs tel que le sport santé et l'implication des usagers. Elle sera aidée dans ses actions par une coordonnatrice.

Les réflexions sur l'organisation de la santé sur le territoire permettant de travailler en réseau, de mieux se connaître (professionnels de santé, structures de santé et médico-sociales), et aussi de diminuer le temps de travail administratif, ont permis de préciser les missions :

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CPTS

- **Les équipes de l'ARS et de la CPAM du Puy-de-Dôme ont accompagné** activement les professionnels porteurs du projet, en particulier dans l'élaboration du projet de santé et l'aide au déploiement de ses missions, par un dialogue et des échanges réguliers.
- En complément, **l'ARS Auvergne Rhône-Alpes a versé une aide de 15 000 €** pour l'écriture du projet de santé.
- **L'Assurance Maladie finance quant à elle les missions et les moyens** de la CPTS, pour un montant pouvant atteindre **220 000 €**, sous réserve de l'atteinte des objectifs.
- **S'ajouteront des financements** destinés à valoriser l'implication de la CPTS dans l'organisation du Service d'Accès aux Soins (SAS) lorsque celui-ci sera déployé.
- Ce financement lui permettra notamment de salarier la coordinatrice et aussi de recourir à des outils informatiques communs : messagerie sécurisée, réseau social des professionnels de santé, etc.

- **Faciliter l'accès aux soins**

La CPTS a défini les contours d'une action pour faciliter l'accès à un médecin traitant et permettre aux patients en situation d'urgence non vitale d'obtenir un rendez-vous le jour même ou dans les 24 heures en coordination avec le Service d'Accès aux Soins (SAS).

Le projet prévoit également de créer un pont entre la ville et l'hôpital de proximité pour les consultations de médecine générale et de spécialistes, en s'appuyant sur des outils de téléconsultations lorsque le contexte du patient le permet.

- **Organiser les parcours pluri-professionnel**

La CPTS « Entre Limagne et Livradois » déploiera la coordination ville-hôpital pour rendre les sorties hospitalières plus efficaces, limiter les ré-hospitalisations, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile.

- **Développer des actions territoriales de prévention**

À partir du diagnostic réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé et pour répondre aux besoins du territoire, les axes prioritaires sont le dépistage du cancer colorectal, la prévention des addictions, la prévention de l'obésité. Ces actions seront mises en place au plus près des lieux de vie des habitants en s'appuyant sur l'expertise du coordonnateur local de santé.

- **Accompagner les professionnels de santé et renforcer l'attractivité du territoire**

Un des enjeux, pour le territoire de la CPTS « Entre Limagne et Livradois » est d'attirer de nouveaux professionnels de santé en ville et /ou à l'hôpital de proximité. Elle souhaite également maintenir les professionnels installés en facilitant leur exercice, comme la mise en place d'équipes de proximité coordonnées associant un médecin, un infirmier formé au suivi des maladies chroniques et un assistant médical.

CARTOGRAPHIE

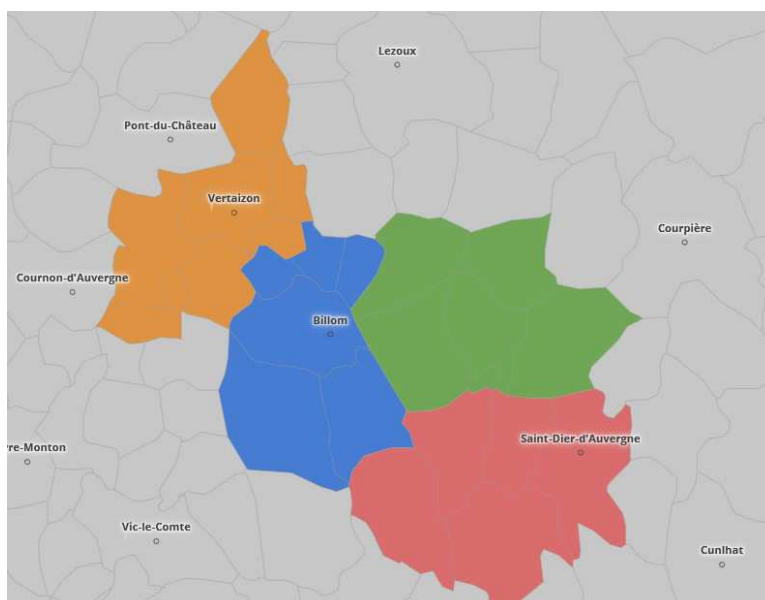
Billom est le principal centre de services du territoire que l'on peut sommairement diviser en quatre zones :

- **LA ZONE OUEST**, marquée par une forte influence clermontoise et une structuration multipolaire autour de trois principaux pôles (Vertaizon, Mur-sur-Allier et Pérignat-sur-Allier). Elle est composée des communes de **Beauregard-l'Evêque, Bouzel, Chauriat, Mur-sur-Allier (issue de la fusion de Dallet et Mezel en 2019), Pérignat-sur-Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Vassel et Vertaizon.**

- **LA ZONE CENTRE**, entièrement centrée autour de Billom. Elle est formée par **Billom, Chas, Espirat, Montmorin, Reignat et Saint-Julien-de-Coppel.**

- **LA ZONE SUD-EST**, à caractère plus rural, et polarisée par Saint-Dier-d'Auvergne, qui constitue un relais local de Billom. Elle comprend **Estandeuil, Fayet-le-Château, Isserteaux, Saint-Dier-d'Auvergne et Saint-Jean-des-Ollières.**

- **LA ZONE NORD-EST**, elle aussi à caractère plus rural, mais sans véritable centralité intermédiaire entre Billom et les communes qui la composent. Elle est composée de **Bongheat, Egliseneuve-près-Billom, Glaine-Montaigut, Mauzun, Neuville et Trézioux.**



CPTS, CONTEXTE ET RÔLE

- Créées en 2016, lancées dans le cadre du plan ma Santé 2022 et réaffirmées par le plan ministériel de juillet 2023, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) permettent à des professionnels de santé de fonctionner en réseau au sein d'un territoire.
- Depuis le 21 août 2019, une Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), financé par l'Assurance Maladie, favorise leur déploiement.
- Face à l'augmentation des besoins de santé du fait de la transition démographique et épidémiologique, leur objectif principal est de renforcer l'organisation des soins de proximité et la coordination des professionnels, de décroiser davantage médecine de ville, hôpital et médico-social, et de favoriser une approche populationnelle de la santé.
- Créée à l'initiative de professionnels de santé, la CPTS n'est pas un lieu de soins mais un mode d'organisation sur un territoire de projets prenant en compte la volonté de travailler ensemble sur un espace cohérent par rapport à la population.
- La CPTS a pour rôle de coordonner les professionnels de santé d'un même territoire, autour d'un projet de santé, pour répondre à des problématiques communes.
- **Pour les patients, elle facilite l'accès aux soins notamment pour trouver un médecin traitant, un avis spécialisé ou un créneau de soins non programmés, ... Elle améliore également la qualité des soins reçus avec des parcours de soins fluides et sans rupture, participe à la prise en charge globale par l'accès à la prévention et constitue un acteur majeur dans la gestion des crises sanitaires.**

À PROPOS DE L'ASSURANCE MALADIE DU PUY-DE-DÔME

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels, etc., et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système.

Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses 635 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire, qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : **AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.**

À PROPOS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Agence régionale de santé, établissement public de l'État placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé, met en œuvre dans la région, la politique nationale de santé, en l'adaptant aux spécificités locales.

Elle est l'interlocuteur des établissements et structures publiques et privées, des professionnels de santé en établissement ou en ville, du secteur médicosocial, des services de l'État, des collectivités territoriales et des organismes gestionnaires sur tous les sujets de santé. Toutes ses actions sont conduites avec le souci du dialogue et dans le respect des droits des usagers.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région avec, dans chacun d'eux une délégation départementale chargée de mettre en œuvre les politiques régionales de l'agence et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets de santé.

Contacts :

Assurance Maladie Puy-de-Dôme

04 63 66 02 87/88 - grcellcomm.cpam-puy-de-dome@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr